

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Excusés :

Monsieur Christian HUSSON, pouvoir à Monsieur Jacques de CHABANNES
Madame Valérie MERLE, pouvoir à Madame Céline CHEVENIER
Monsieur Cyril VALERO, pouvoir à Madame Nicole AUBIN
Monsieur Jérôme BOUTONNAT, pouvoir à Madame Maria LESME

Le compte rendu du Conseil du 2 juillet 2018 et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement du Champ de Foire à l'entreprise EIFFAGE Route Centre-Est pour un montant de 129 682 € HT ;
- Attribution du marché relatif aux travaux sur la voirie communale à l'entreprise EIFFAGE Route Centre-Est pour un montant de 75 414 € HT ;
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la rénovation du chœur et du transept de l'église de Lapalisse à la société d'architecture IMHOLZ Architectes et Associés pour un montant de 17 053,30 € HT ;
- Conclusion de l'Avenant N°1 au marché relatif aux travaux sur la voirie communale de 10 860 € HT.

1/ Tableau des effectifs - Modification.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le recrutement de 2 adjoints techniques :

- l'un pour un besoin occasionnel sur 1 an à temps complet dès le mois de septembre 2018 ;
- l'autre pour un contrat saisonnier de 6 mois à compter du 27 novembre 2019.

2/ SDE 03 – Plans de financement.

L'assemblée communale accepte à l'unanimité les plans de financement proposés :

- Réalisation de l'éclairage public RD480 depuis le giratoire « INTERMACHÉ » jusqu'à l'abattoir TRADIVAL : Le montant des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 21 778 €, financés avec un étalement sur 5 ans, soit une cotisation annuelle de 4 506 €.

- Éclairage public de l'abribus vers la salle de la Grenette ; le montant de travaux restant à la charge de la commune s'élève à 2 204 €, financé intégralement sur la cotisation 2019.

3/ Règlement et Tarifs cimetière de LAPALISSE – Révision.

Le nouveau règlement du cimetière est adopté à l'unanimité ainsi que les nouveaux tarifs qui seront applicables dès le 1er novembre 2018, correspondant à la mise en service des cavurnes.

.../...

4/ Taxe foncière sur les propriétés bâties – Proposition d'exonération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exonérer de taxe foncière les logements neufs dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 100 %, pendant 5 ans, à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction.

5/ Alignement rue Malbrunot - Achat d'une parcelle de terrain.

Afin de réaliser l'alignement, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle BO294 de 2m², située rue Jean Marie Malbrunot, pour l'euro symbolique. Cette opération figurera dans l'acte de vente réalisé par l'acquéreur de la parcelle BO295.

6/ Acceptation du legs RAYNAUD et décision sur la vente de propriétés.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le legs de Mme RAYNAUD qui se compose d'une propriété bâtie et d'un jardin situés impasse des platanes, avec en échange l'obligation de maintenir sa tombe en état. Le conseil municipal est aussi unanimement favorable à la vente des biens immobiliers au profit d'un acquéreur qui s'est manifesté auprès de Maître JONQUET.

7/ Avis sur demande de renouvellement d'exploiter la carrière « Courte » à Saint Prix par la société Viallet.

En qualité de Commune limitrophe le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. BOUCHET – M. EGAL – M. TALABARD), émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'exploitation par la société Viallet de la Carrière de Saint Prix.

8/ Appel à Projet Massif Central « Revitalisation des Centres Bourgs » – Mission d'étude.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier une étude au DSA de Marne la Vallée, intéressé par les problématiques de LAPALISSE. Le coût s'élève à 20 000 € financé à hauteur de 80% par l'État et le Département.

9/ Garantie d'emprunts.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les garanties d'emprunts présentées en faveur de logements sociaux.

10 / Place Jean Moulin – Fonds de concours de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de 32 000 € au titre de l'aménagement des bourgs par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour les travaux d'aménagement de la Place Jean Moulin et de la rue Marie-Louise Renée Baptiste.

11/ Décision Modificative N°3.

La Décision Modificative présentant des virements de crédits en section d'investissement – dépenses est approuvée à l'unanimité :

.../...

- rajout de 1 200 € en dépense (article 2315) et en recette (article 2033) pour l'intégration à l'article 2315 des frais d'insertion publicitaire payés à l'article 2033, suite à la réalisation des travaux d'aménagement de la place du champ de foire, de la place Jean Moulin et de réfection des voiries communales ;

- rajout de 10 000 € sur le programme n°870 : aménagement place Jean Moulin et rue Marie-Louise Renée Baptiste, pour financer des travaux imprévus ;

- rajout de 1 200 € sur le programme n°885 : parasols : le coût définitif est supérieur à l'estimation ;

- création du programme n°889 : travaux de réfection du cœur de l'église, et affectation de 21 000 € pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre ;

- création du programme n°890 : aménagement cour arrière du centre socio-culturel, et affectation de 30 000 € pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Ces crédits sont prélevés sur le programme n°887 : réserves foncières pour revitalisation du centre bourg.

12/ Informations

A) Modalités de saisie de la CDAC :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour les commerces dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m², pour les communes de moins de 20 000 habitants, si un permis de construire est déposé, le Président de La communauté de Communes Pays de Lapalisse, compétent en matière d'urbanisme, a la possibilité de délibérer pour saisir la CDAC.

B) Rivière Besbre :

Les conseillers municipaux sont informés qu'un groupe de travail formé de techniciens et d'élus, étudient ce qu'il est possible de faire pour nettoyer la rivière dans un premier temps puis de lancer un projet d'étude de la rivière dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) porté par la Communauté de Communes.

C) Travaux place de la République :

Les travaux d'enfouissement des réseaux vont débuter après l'embouteillage. Une réunion publique de présentation des travaux sera organisée entre le 15 et le 30 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait à LAPALISSE, le 27 septembre 2018

Le Maire,

